EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 juin 2016

OBJET

13 – HALLE DE RAQUETTES - ATTRIBUTION MARCHE - TRAVAUX LOT 2

N° 2016-06-13

NOMENCLATURE: 1/6/1

L'an deux mille seize, le six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept mai 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents: 25

Votants: 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs: 4

Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine CADOU Michel RINCE donne pouvoir à Thierry GICQUEL Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

en exercice......29 présents......25 ayant un pouvoir...4 votants.....29

Délibération

Rapporteur: Mickaël MENDES

Lors de sa séance du 16 novembre 2015, le Conseil municipal approuvait l'avant-projet détaillé de la halle de raquettes et autorisait Monsieur le Maire à préparer et lancer la procédure de consultation des entreprises.

Par délibération n°2016-03-06 en date du 24 mars 2016, le Conseil municipal a approuvé l'attribution des marchés travaux et autoriser M. le Maire à signer les marchés.

Par délibération n°2016-05-17 en date du 2 mai 2016, le Conseil municipal a déclaré sans suite le lot n°2 du fait d'une irrégularité dans la procédure. La consultation a donc été relancée.

Cette procédure de consultation passée selon le mode adapté a été lancée et publiée le 29 avril 2016 pour une remise des dossiers au mercredi 18 mai 2016.

Deux offres ont été remises au terme du délai. Après vérification des documents administratifs et du montant de l'offre, une seule offre a été retenue, l'autre ayant été considérée comme non-recevable. A la suite, les dossiers ont été transmis au maître d'œuvre pour analyse.

Accusé de réception en préfecture 044-214402091-20160606-2016-06-06-DE13-

Date de télétransmission : 09/06/2016 Date de réception préfecture : 09/06/2016

Rappel : Estimation maître d'œuvre, base octobre 2015 : 1 248 00,00 € TTC

Le récapitulatif des lots attribués précédemment est le suivant :

Lot n°1 – VRD-Terrassements Lot n°3 – Carrelage-Faïence Lot n°4 – Peinture	GUILLOTEAU TP MALEINGE ABITAT SERVICE	83 760,00 € TTC 19 481,38 € TTC 15 680,95 € TTC
Lot n°5 – Plomberie-chauffage ventilation	BORDRON ASSOCIES	25 935,34 € TTC
Lot n°6 – Sols sportifs-équipements sportifs	SPORTINGSOLS	118 187,34 € TTC
Lot n°7 – Nettoyage	SERENET	2 144,40 € TTC

Après présentation de l'analyse des dossiers par le maître d'œuvre, le groupe de travail marchés réuni le 26 mai 2016 propose de retenir l'entreprise MATHIS pour un montant de 834 299,32 € HT, soit 1 001 159,18 € TTC.

Compris les variantes suivantes :

- Bac acier isolé anti condensation - Eclairage par projecteurs en lieu et place des néons.

Le montant total des travaux de l'opération est donc de 1 055 290.42 € HT, soit 1 266 348,50 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- DE VALIDER l'attribution du lot n°2 à l'entreprise MATHIS pour un montant total de 1 001 159,18 € TTC ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer le marché et toute pièce nécessaire à son exécution.

Pour extrait conforme,

Le 6 juin 2016,

Le Maire, Alain ROYE